

Département de l'Essonne

Arrondissement de
Palaiseau

Canton d'ARPAJON

Commune de
BRUYERES LE CHATEL

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté – Egalité – Fraternité

LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUIN 2023

INFORMATIONS DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DES DÉCISIONS

PERSONNEL

Délibération N°DCM2023/23 : Adhésion au contrat-groupe d'assurance statutaire 2023-2026 proposé par le CIG de la Grande Couronne. Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

Délibération N°DCM2023/24 : Modification du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP). Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME

Délibération N°DCM2023/25 : Barème des astreintes administratives prévues par la loi n°2019-1461 du 27/12/2019 dite « engagement et proximité ». Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

FINANCES

Délibération N°DCM2023/26 : Admission en non-valeur. Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

Délibération N°DCM2023/27 : Garantie des emprunts pour Immobilière 3F. Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

Délibération N°DCM2023/28 : Excédent régie RR9910 multi services. Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

Délibération N°DCM2023/29 : Vote des subventions aux associations. Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

Délibération N°DCM2023/30 : Convention d'objectifs avec l'association « La Lisière » pour l'année 2023. Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

Délibération N°DCM2023/31 : Acquisition de la parcelle C 611 lieudit « Joncs Marins de la Touche » : Espace Naturel Sensible. Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

Délibération N°DCM2023/32 : Acquisition de la parcelle A 71 lieudit « Veau Lezard » : Espace Naturel Sensible. Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

Délibération N°DCM2023/33 : Acquisition de diverses parcelles : Espace naturel Sensible. Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

Délibération N°DCM2023/34 : Convention avec l'association REPERES. Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

Délibération N°DCM2023/35 : Remboursement aux élus, pour les communes de moins de 3500 habitants, des frais de garde et d'assistance. Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

SCOLAIRE, ENFANCE ET JEUNESSE

Délibération N°DCM2023/36 : Convention de prise en charge financière classe Ulis Pussay. Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

Délibération N°DCM2023/37 : Domiciliation en mairie du siège de l'association « Bibliothèque Centre Documentaire (BCD) » de l'école élémentaire. Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

GESTION DU PATRIMOINE ET DES BATIMENTS COMMUNAUX

Délibération N°DCM2023/38 : Règlement intérieur du dojo rue du Fer à Cheval. Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

Délibération N°DCM2023/39 : Règlement intérieur du gymnase rue du Fer à Cheval. Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

CULTURE, GESTION DU PARC DU CHATEAU

Délibération N°DCM2023/40 : Bail emphytéotique Association La Lisière – parcelle A721. Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

ADMINISTRATION GENERALE

Délibération N°DCM2023/41 : SMOYS : Adhésion des communes d'Etiolles, des Ulis, de Saint-Pierre-du-Perray, de Viry-Châtillon de Villabé et de Villeneuve-le-Roi. Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

Date de publication : 23 JUIN 2023